

**Le Grand Conseil
du canton de Berne****Der Grosse Rat
des Kantons Bern**

Mercredi (après-midi) 4 juin 2014

Direction de la police et des affaires militaires**65 2014.0363 Postulat 074-2014 Sancar (Berne, Les Verts)
Visa pour les réfugiés de Syrie ayant de la famille dans le canton de Berne**

N° de l'intervention: 074-2014
Type d'intervention: Postulat
Déposée le: 16.03.2014
Déposée par: Sancar (Berne, Les Verts) (porte-parole)
Cosignataires: 0
Urgence accordée: le 20.03.2014
N° d'ACE: 638/2014 du 14.05.2014
Direction: Direction de la police et des affaires militaires

Visa pour les réfugiés de Syrie ayant de la famille dans le canton de Berne

Le Conseil-exécutif est chargé de prendre les dispositions suivantes :

1. Il intervient auprès des autorités compétentes en matière d'asile afin que les réfugiés de Syrie qui vivent actuellement dans des conditions précaires en Turquie et ont de la famille dans notre pays soient autorisés à entrer en Suisse.
2. Le canton de Berne exige de la Confédération d'être consulté avant que les demandes de visa présentées par des personnes en provenance de Syrie qui ont de la famille en Suisse ne soient rejetées.
3. Si des personnes syriennes vivant dans le canton de Berne ne sont pas en mesure elles-mêmes d'héberger les membres de leur famille, le canton de Berne recherche des moyens d'hébergement en coordination avec l'aide aux réfugiés et les œuvres d'entraide.

Développement

Lors du débat sur la dernière révision de la loi sur l'asile, en juin 2013, la promesse avait été faite que les requérants d'asile persécutés et dans le besoin pourraient comme avant déposer une demande d'asile depuis l'étranger. Par l'intermédiaire du conseiller d'Etat compétent, le canton de Bern a contribué de manière déterminante à la révision de la loi. Cela lui confère certains devoirs qu'il a maintenant une chance réelle d'accomplir le mieux possible. Pour des raisons à la fois humanitaires et logistiques, étant l'un des plus grands cantons et celui de la capitale fédérale, Berne a une certaine responsabilité dans la résolution de ces problèmes.

La guerre civile en Syrie a détruit l'existence d'un grand nombre de personnes. Les victimes sont légion. Selon le Haut-commissariat pour les réfugiés, 6,5 millions de personnes sont en fuite dans leur propre pays ou dans les pays voisins, et les chiffres ne cessent d'augmenter. Selon les estimations, il y a un million de réfugiés en Turquie. Un grand nombre d'entre eux sont en attente d'être admis dans un pays tiers, dont la Suisse, notamment parce qu'ils y ont de la famille.

Dans son communiqué du 04.09.2013, le Conseil fédéral a informé que, « au vu de la situation dramatique en Syrie, Simonetta Sommaruga, conseillère fédérale et cheffe du Département fédéral de justice et police (DFJP), a décidé des allègements en matière de visas pour permettre aux ressortissants syriens qui ont des parents en Suisse d'obtenir plus rapidement et plus facilement un visa d'entrée. » L'Office fédéral des migrations (OFM) a donc édicté, d'entente avec le Département fédéral des affaires étrangères et les autorités cantonales compétentes en matière de migrations, une directive qui prévoit des conditions moins sévères pour l'octroi d'un visa. Lorsqu'aucun acte d'état civil concluant ne peut être présenté en raison de la situation en Syrie, il suffit que le lien de parenté soit prouvé de manière crédible et claire. De même, les autorités compétentes ne vérifieront plus si le requérant satisfait ou non aux conditions financières fixées dans la loi fédérale sur les étrangers.

Le journaliste T. Kollbrunner, qui s'est rendu dans la zone frontalière entre la Syrie et la Turquie, a souligné dans son reportage (Wochenzeitung du 13 février 2014) que les réfugiés, dont beaucoup sont handicapés ou blessés, vivent dans des conditions extrêmement précaires. Une partie d'entre ces personnes, qui ont de la famille en Suisse ou dans le canton de Berne, se sont rendues en Turquie sur la foi de la promesse faite par la Suisse. Or la Suisse n'a pas tenu sa promesse, ces personnes ne recevront pas de visa pour venir dans notre pays. Le canton de Berne doit de toute urgence intervenir auprès de la Confédération en faveur des familles de Syriens et Syriennes vivant en Suisse. En accordant un visa aux membres de la famille de personnes d'origine syrienne établies dans le canton de Berne, le canton peut véritablement être d'une grande aide.

Réponse du Conseil-exécutif

1. Le Conseil-exécutif est profondément inquiet face à la situation politique en Syrie et aux flux migratoires qu'elle génère, notamment vers les pays limitrophes. En novembre 2012, soit avant que l'Office de la population et des migrations (ODM) émette sa directive, le canton a donc accueilli, à la demande du Département fédéral de justice et police (DFJP), un contingent de 37 réfugiés dont le dernier domicile était en Syrie.

Le 4 septembre 2013, le DFJP a décidé de faciliter l'octroi de visas aux ressortissants syriens ayant de la parenté en Suisse. L'objectif de cette mesure était de permettre à des membres de familles syriennes d'entrer rapidement et sans formalités excessives dans le pays pour un séjour temporaire.

Jusqu'à fin novembre 2013, un grand nombre de personnes ont bénéficié de cette mesure: 719 ressortissants syriens sont entrés en Suisse, dont 475 femmes et enfants, et 385 d'entre eux ont déposé une demande d'asile. Au total, 1600 visas ont été octroyés et environ 5000 personnes ont pris rendez-vous auprès d'une représentation suisse à l'étranger pour déposer une demande de visa. Le DFJP estime que, désormais, la majorité des parents qui se trouvaient dans une situation d'urgence directe et pouvaient prétendre à l'obtention d'un visa ont pu bénéficier de cette mesure. Partant, la directive du DFJP a été levée le 29 novembre 2013.

À cette date, les autorités fédérales avaient expliqué que l'octroi des visas avait pris du retard. Le fait que des ressortissants syriens aient encore pu entrer en Suisse avec un visa humanitaire au printemps 2014 indique donc que des demandes de visas encore pendantes lors de la levée de la directive ont été traitées. Partant, le Conseil-exécutif rejette catégoriquement le reproche selon lequel la Suisse n'aurait pas tenu sa promesse. Au contraire, il partage l'avis du DFJP, qui considère que la mesure a été efficace et a permis d'atteindre l'objectif visé. Au vu de ce qui précède, le Conseil-exécutif estime qu'il n'a actuellement aucune raison de se mettre en contact avec les autorités fédérales compétentes.

2. Le 4 novembre 2013, l'ODM a apporté une modification à la directive du 4 septembre 2013, précisant notamment que l'octroi des visas était subordonné à l'accord préalable du canton de séjour compétent. Cette disposition a été appliquée.

3. L'ODM a octroyé des visas à des ressortissants syriens même lorsque les autorités cantonales indiquaient qu'elles n'avaient pas de possibilités d'hébergement ou que les familles ne pouvaient les accueillir. Dans sa directive du 4 septembre 2013, il avait en effet prévu qu'il pouvait déroger aux conditions d'entrée ordinaires. Si les ressortissants syriens ne peuvent être hébergés par leurs parents vivant dans le canton, le Service des migrations de l'Office de la population et des migrations du canton de Berne les redirige vers l'un des quatre partenaires d'hébergement de la première phase de l'asile, qui se charge ensuite de la coordination. Il n'est donc pas nécessaire d'assurer une coordination supplémentaire avec l'aide aux réfugiés ou les œuvres d'entraide.

Pour conclure, le Conseil-exécutif propose d'adopter le postulat et de le classer, compte tenu du soutien et des prestations qui ont été fournis aux réfugiés syriens.

Proposition du Conseil-exécutif :
Adoption et classement

La présidente. Nous passons à l'affaire n° 65, postulat de M. Sancar «Visa pour les réfugiés de Syrie ayant de la famille dans le canton de Berne». Le Conseil-exécutif est prêt à adopter, mais il veut aussi classer ce postulat. M. Sancar conteste le classement. M. Sancar, c'est à vous. Nous sommes en débat libre.

Hasim Sancar, Berne (Les Verts). In Syrien ist die Lage katastrophal. Seit mehr als zwei Jahren tobt ein Bürgerkrieg, der Tausende von Menschenleben gekostet und mehrere Millionen Syrerinnen und Syrer zur Flucht gezwungen hat. Viele unter ihnen bleiben aus verschiedenen Gründen dort und werden interne Flüchtlinge, wie so oft in Bürgerkriegen. Andere fliehen über die Grenze; in diesem Fall vor allem in die Nachbarländer Türkei, Jordanien und Libanon. Wie der Regierungsrat in seiner Antwort richtig erwähnt, sind gemäss dem UNO-Hochkommissariat 6,5 Millionen Menschen aus Syrien auf der Flucht. Die Zahl ist steigend.

Viele dieser in die Türkei geflüchteten Menschen haben Verwandte in der Schweiz. Es ist mehr als verständlich, dass sie ein Visum möchten, um in die Schweiz zu ihren Verwandten zu kommen. Die Schweiz hat in dieser Frage einen kleinen Schritt gemacht und einige Menschen aufgenommen. Dies ist anerkennenswert. Angesichts der humanitären Katastrophe ist die Zahl der aufgenommenen Menschen aber deutlich zu gering. Das zeigt ein Beispiel: Obwohl die Türkei selber Menschenrechte verletzt und völlig unverhältnismässig gegen die Gezi-Park-DemonstrantInnen vorgeht, hat sie über eine Million Menschen aus Syrien aufgenommen. Proportional sind dies also viel mehr als die vom Regierungsrat bekannt gegebene Zahl von 719. Ich bin überzeugt, dass die Schweiz in dieser schwierigen Situation viel mehr Menschen aus Syrien aufnehmen könnte. Ich danke dem Regierungsrat, dass er das Postulat zur Annahme empfiehlt, und bin mit der Abschreibung der Punkte 2 und 3 einverstanden.

Den ersten Punkt möchte ich hingegen aufrechterhalten: Der Regierungsrat nimmt mit der für das Asyl zuständigen Bundesbehörden Kontakt auf, damit mehr Asylsuchende aus Syrien, die in der Türkei unter prekärsten Verhältnissen leben und Familienangehörige in der Schweiz haben, in die Schweiz einreisen können. Ich bitte Sie um Ihre Unterstützung und den Regierungsrat, das Mögliche zu unternehmen, um diesen Menschen zu helfen. Es geht mir um Schutz und Sicherheit und um Leben, ja, ums Überleben.

Maria Esther Iannino Gerber, Hinterkappelen (Les Verts). Ich zitiere nun etwas, deshalb wechsle ich gleich ins Hochdeutsche. «Es ist ein unangenehmes Gefühl: Ständig kreisen Kampfflugzeuge. Ihr Dröhnen ist ohrenbetäubend. Aber die Helikopter, die Fassbomben abwerfen, sind unten in der Stadt kaum zu hören. Jeden Augenblick kann eines dieser mit Sprengstoff, Benzin und Nägeln gefüllten Fässer niedergehen. Verzweifelt suchen Menschen mit blossen Händen nach Überlebenden.»

Dieses Zitat ist nicht etwa vor einem Jahr oder noch länger erschienen, sondern am 17. April dieses Jahres in der «WoZ». Sie sehen, dass die Probleme in Syrien immer noch vorhanden sind. Wir dürfen unsere Augen nicht davor verschliessen. Deshalb geht mein Appell an Sie alle. Verschliessen wir also die Augen nicht vor der Tatsache, dass sich die Situation in Syrien seit dem letzten November nicht wesentlich verändert hat. In unserer behüteten Schweiz ist es zwar einfach, die Kriegsschauplätze auszublenden. Wir Grossrätinnen und Grossräte sind aber Menschen mit einem grossen Verantwortungsbewusstsein und, wie ich hoffe, auch mit einem grossen humanitären Gewissen. Deshalb bitte ich Sie im Namen der grünen Fraktion, Punkt 1 anzunehmen, aber nicht abzuschreiben. Die notleidenden Menschen aus Syrien haben es verdient, dass wir Schweizerinnen und Schweizer uns vor dieser Verantwortung nicht drücken und den Menschen aus dieser Misere heraushelfen.

Vreni Kipfer-Guggisberg, Stettlen (PBD). Ich gehe nur auf den ersten Punkt ein, bei dem der Postulant die Abschreibung bestreitet. Der Postulant verlangt im ersten Punkt, dass sich der Regierungsrat bei den Bundesbehörden einsetzt, damit Flüchtlinge aus dem Kriegsgebiet von Syrien, die in ganz schwierigen Verhältnissen in der Türkei leben und dort auf die Weiterreise in ein sicheres Land warten oder in ein Land, wo sie Verwandte haben, zum Beispiel in die Schweiz reisen können. Der Regierungsrat sagt in seiner Antwort, dass der Bund den Menschen in Syrien zwischen September und Ende November 2013 bekanntlich eine Visumserleichterung für die Schweiz gegeben hat, um zu ihren Verwandten zu kommen. Das EJPD geht davon aus, dass es Syrer mit Verwandten in der Schweiz möglich war, ein Visum zu beantragen und sie bis im Frühling 2014 in die Schweiz eingereist sind. Daher meint der Regierungsrat, dass man das Postulat annehmen und abschreiben könne.

Doch die Bilder in der Tagesschau, gerade am letzten Sonntag, zeigen, dass grosse Flüchtlingsströme auch von Syrien nach Lampedusa und Sizilien kommen. Die BDP-Fraktion empfiehlt Ihnen mehrheitlich, alle drei Punkte anzunehmen und abzuschreiben.

Patrick Gsteiger, Eschert (PEV). Le Parti évangélique est également très inquiet face à la situation politique en Syrie et au problème humain que cette situation génère. Visiblement, l'auteur du postulat l'est aussi, tout comme le Conseil-exécutif au vu de sa réponse. En premier lieu, dans notre pays, l'autorité compétente est le Département fédéral de justice et police, même si les cantons peuvent être d'une grande aide pour l'accueil des réfugiés. Le groupe PEV a vraiment le sentiment que l'Office de la population et des migrations a appliqué les directives et accordé les visas, même lorsque les familles ne pouvaient pas accueillir les ressortissants syriens. Aussi, nous proposons, comme le Conseil-exécutif, d'adopter ce postulat et de le classer, également le point 1.

Peter Siegenthaler, Thoune (PS). Ich möchte diese Diskussion um den parlamentarischen Vorstoss nicht verlängern, aber doch in wenigen Sätzen noch zeigen, weshalb man auch mit der Antwort der Regierung einverstanden sein und der Abschreibung zustimmen kann. Unsere Fraktion unterstützt dies.

Bis vor einem Jahr hatten wir in unserer Asylunterkunft in Thun eine ganz andere Zusammensetzung als heute. Gegenwärtig sind wir mit der Situation konfrontiert, dass wir einige syrische Grossfamilien unterbringen. Wenn ich hier von Grossfamilien spreche, dann meine ich solche mit acht bis fünfzehn Personen. Dies stellt uns vor grosse Herausforderungen. Wo bringt man diese Familienkonglomerate unter? Bis vor einem oder einem halben Jahr hatten wir eine ganz andere Zusammensetzung, nämlich vor allem junge Männer aus dem nordafrikanischen Raum, mit den entsprechenden Problemen, die sie uns verursacht haben. Nun haben wir eine ganz andere Situation und ganz andere Herausforderungen. Gerade auch im Hinblick auf die gegenwärtigen Wahlen oder eher Pseudowahlen in Syrien sagt uns das Elend in Syrien, dass wir hier offen sein müssen, so wie es der Regierungsrat in seiner Antwort auch wiedergibt: Wir sind offen gewesen und sollen dies auch weiterhin sein. Daher stimmen wir der Antwort der Regierung zu, auch wenn wir zugeben, dass uns die entstandene Situation zwar nicht gerade überfordert, aber doch zumindest stark herausfordert.

La présidente. Je n'ai plus d'intervenants pour les groupes. Est-ce que quelqu'un aimerait s'exprimer en tant qu'intervenant individuel? – Ce n'est pas le cas. M. Sancar non plus. Je donne la parole à M. le directeur.

Hans-Jürg Käser, directeur de la police et des affaires militaires. Die Antwort der Regierung ist nach meiner Einschätzung umfassend. Ich möchte hier noch auf Ziffer 1 verweisen: Der Kanton Bern hat zu einem sehr frühen Zeitpunkt in enger Zusammenarbeit mit Frau Bundesrätin Sommaruga ein Kontingent von syrischen Flüchtlingen aufgenommen. In Ziffer 2 und 3 wird erläutert, wie die Visumserteilung auf Bundesebene geregelt wurde.

Es handelt sich hier eigentlich um einen Vorstoss für das Bundesparlament und nicht für ein kantonales Parlament. Daher stellen wir dem Grossen Rat den Antrag, dieses anzunehmen. Das gibt der Regierung auch die Gewissheit, dass sie in der richtigen Richtung wirkt, wie ich verschiedenen Voten entnehmen konnte. Dazu ist sie auch weiterhin bereit. Aber gleichzeitig kann man diesen Vorstoss nach ihrer Auffassung abschreiben. Ich bitte Sie, dem Regierungsantrag zu folgen.

La présidente. J'ai peut-être raté quelque chose. Est-ce que quelqu'un a demandé que l'on vote point par point? M. Sancar aimerait voter point par point. Pouvons-nous tout de suite voter en une fois le postulat contre un classement? Cela n'a pas l'air de convenir, nous allons donc voter point par point. Ceux qui acceptent le point 1 en tant que postulat votent oui et ceux qui refusent votent non.

Vote (point 1)

Décision du Grand Conseil :

Adoption sous forme de postulat

Oui 100

Non 41

Abstentions 0

La présidente. Vous avez accepté le point 1 en tant que postulat. Nous passons au classement de ce point. Ceux qui acceptent le classement votent oui, ceux qui le refusent votent non.

Vote (classement du point 1)

Décision du Grand Conseil :

Adoption

Oui 96

Non 44

Abstentions 0

La présidente. Vous avez accepté le classement du point 1 de ce postulat. Nous passons au point 2. Ceux qui acceptent le point 2 en tant que postulat votent oui, ceux qui refusent votent non.

Vote (point 2)

Décision du Grand Conseil :

Adoption sous forme de postulat

Oui 99

Non 37

Abstentions 0

La présidente. Vous avez accepté le point 2 en tant que postulat. Nous passons au classement de ce point 2. Ceux qui acceptent le classement votent oui et ceux qui le refusent votent non.

Vote (classement du point 2)

Décision du Grand Conseil :

Adoption

Oui 119

Non 15

Abstentions 2

La présidente. Vous avez accepté le classement du point 2 de ce postulat. Nous passons au point 3. Ceux qui acceptent le point 3 en tant que postulat votent oui, ceux qui refusent votent non.

Vote (point 3)

Décision du Grand Conseil :

Adoption sous forme de postulat

Oui 100

Non 36

Abstentions 0

La présidente. Vous avez accepté le point 3 de ce postulat. Nous passons au classement de ce point 3. Ceux qui acceptent le classement votent oui, ceux qui le refusent votent non.

Vote (classement du point 3)

Décision du Grand Conseil :

Adoption

Oui 127

Non 7

Abstentions 1

La présidente. Vous avez également accepté le classement du point 3.

